Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 112 (2014)
Heft: 3

Artikel: "Bedsharing" et mort subite du nourisson
Autor: Jenni, Oskar
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-949275

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Bedsharing» et mort subite du nourrisson

Les recommandations actuelles de la Société suisse de pédiatrie (SSP) pour la prévention de la mort subite du nourrisson engagent les parents à renoncer au partage du lit avec le jeune nourrisson (en anglais, «bedsharing»), mais leur formulation trop catégorique n'est pas suivie par tous les parents et n'est pas non plus soutenue par de nombreux professionnels de la santé.

Oskar Jenni et al., Zurich

Il existe un clivage entre les recommandations de la SSP et leur mise en pratique. Un groupe de travail composé de membres de la SSP et de la Société suisse de néonatologie a élaboré, en collaboration avec la Fondation suisse pour la promotion de l'allaitement maternel, des recommandations basées sur la littérature scientifique actuelle.

Terminologie

Est définie «mort subite du nourrisson» (MSN) la mort d'un nourrisson pendant les premiers 12 mois de vie, que l'anamnèse ne laissait pas présager, dont les circonstances de la découverte, l'inspection externe du corps ainsi que l'autopsie ne révèlent aucun élément pouvant être considéré, du point de vue clinique et histopathologique, comme responsable du décès.

Dans la littérature, les termes «bedsharing» et «co-sleeping» sont souvent utilisés comme des synonymes. Par «co-sleeping», on entend le fait que le bébé dort à proximité, dans le même lit ou dans la même pièce que les parents. «Bedsharing» est une forme particulière de «co-sleeping»: le bébé dort dans le même lit que les parents. On devrait en principe renoncer au terme de «co-sleeping», sa définition étant floue. Les auteurs utilisent donc systématiquement le terme de «bedsharing», aussi parce qu'il n'existe pas de terme spécifique en français (ni en allemand).

Recommandations actuelles des Sociétés médicales pédiatriques

Les recommandations suivantes, visant une réduction du risque de MSN, sont considérées acquises et sont appuyées par les sociétés médicales concernées:

- Dormir sur le dos sur une surface ferme
- Entourage sans fumée (déjà pendant toute durée de la grossesse)
- Éviter les températures trop élevées de la chambre à coucher (la nuit idéalement 18°)
- Allaitement maternel pendant la première année de vie
- Lolette sans contrainte

Recommandations de prévention de la MSN concernant le lieu où le bébé dort

Le lieu le plus sûr où dormir pour un nourrisson est son propre lit dans la chambre à coucher des parents. Une alternative raisonnable consiste à utiliser les lits d'enfants pouvant être accrochés au lit des parents.

Le partage du lit parental est exigeant pour les parents. L'enfant nécessite suffisamment de place pour dormir, le lit doit donc être assez large et le matelas doit être ferme. Il faut renoncer aux coussins, peaux de mouton et autres équipements de ce type. Si les parents fument, ont consommé de l'alcool ou des drogues ou ont pris des sédatifs, s'ils sont eux-mêmes malades ou exténués, le «bedsharing» représente un risque sensiblement accru de MSN et devrait être évité.

La version allemande de ce texte a paru dans: Sage-femme.ch, 12/2013, page 12.

Source: Oskar Jenni et al.
Bedsharing et mort subite du nourrisson: recommandations actuelles.

Revue Paediatrica, 2013, n° 5, 9-11.